

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du
06 juillet 2023****Nombre de Conseillers**En exercice : **27**Présent(s) : **18**Votants : **25**

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance. †

Le 6 juillet 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 28 juin 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, FAVETTA Evelyne, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaelle, DENIS Pascale, DELAFOSSÉ Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme BOULIEU Anne-Marie donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Jo, M GAUFRETEAU Philippe donne pouvoir à M LEVEQUE Guillaume, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à Mme CHAPUS Josiane, Mme LE FLEM Céline donne pouvoir à Mme FAVETTA Evelyne, M FOURNIER- MOTTET Benoît donne pouvoir à M GILLE Martial, M. SOLARI Charles donne pouvoir à Mme DEVAUX Carole, M GIRARDOT Clément donne pouvoir à Mme DENIS Pascale.

Absent : M BUGNET Jean Marc, Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme CHAPUS Josiane.

N°46-2023 – Modification du règlement intérieur, des horaires et tarifs de la Bibliothèque

Annexe 4 – Règlement bibliothèque

Rapporteur : Mme MJ. JOUBERT

Madame JOUBERT expose qu'il est nécessaire d'adapter le règlement intérieur de la bibliothèque, ses horaires et tarifs, conformément au projet annexé aux présentes, notamment pour :

- Adapter l'amplitude horaire, afin de s'adapter aux nouveaux besoins et usages ;

JOURS	HORAIRES ACTUELS	HORAIRES PROPOSES
Lundi	16h-19h	16h-19h
Mardi		
Mercredi	10h-12h30 15h30-19h	9h-12h30 15h30-19h
Jeudi (Jour de marché)		9h-12h

Vendredi	9h30-11h30 16h-19h	16h-19h
Samedi	9h30-12h30	9h30-12h30

Ainsi, l'amplitude totale d'ouverture au public sera portée à 19h (contre 17h actuellement).

- Modifier les tarifs, dans le sens d'une plus grande clarté, et remplacer les modalités applicables en cas de retard :

TYPE	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
ABONNEMENT ANNUEL MILLEROTS	12 € / adulte 30 € / famille (3 adultes – pour intégrer étudiants + enfants) Gratuit – 18 ans avec obligation d'inscription du parent Gratuit demandeurs d'emploi, RSA (justificatif – 1 an)	15 € / adulte Gratuit – 18 ans habitant Millery (sans obligation d'inscription du parent) Gratuit demandeurs d'emploi, RSA (justificatif – 1 an)
ABONNEMENT ANNUEL EXTERIEUR	22 € / adulte Gratuit – 18 ans avec obligation d'inscription du parent Gratuit pour « petits enfants » dans la limite 1 / carte du grand parent Gratuit demandeurs d'emploi, RSA (justificatif – 1 an)	25 € / adulte 10 € / enfant de – 18 ans n'habitant pas Millery Gratuit demandeurs d'emploi, RSA (justificatif – 1 an)
REGIME DES PENALITES DE RETARD	1 € / carte à partir de 30 jours 1,50 € / carte à partir de 40 jours 2 € / carte à partir de 50 jours Autorisation emprunt 5 livres, dont 2 nouveautés, + 2 revues	Suppression des pénalités Remplacement ou rachat de l'ouvrage en cas de perte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** le règlement intérieur de la Bibliothèque municipale, ainsi que ses nouveaux tarifs et horaires, tel qu'indiqué ci avant et annexé aux présentes,
- **D'INDIQUER** que ces dispositions seront applicables à compter du 1er septembre 2023
- **DE DIRE** que ces nouvelles conditions seront affichées dans les locaux de la bibliothèque, et portée à la connaissance de l'ensemble des usagers par tous moyens appropriés

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



La secrétaire de séance
CHAPUS Josiane

